



31/07/2026

Dieppe

**Participation du public aux décisions des
autorités de l'Etat ayant
une incidence sur l'environnement**

Note de présentation

Courriel : contact@comite-peches-normandie.fr

Note de présentation relative au projet de la délibération n°2026/ATT-PL-20-Fixant les conditions d'attribution de la licence de pêche plongée expérimentale coquille Saint-Jacques.

En application de l'article 7 de la Charte de l'environnement et de l'article L 123-19-1 du code de l'environnement, les projets émanant du CRPMEM de Normandie doivent être soumis à la consultation du public pendant 21 jours minimum.

Contexte : La délibération n°B45/2020 modifiée du CNPMEM prévoit que la pêche en plongée de la coquille Saint-Jacques n'est autorisée que par les CRPMEM ayant mené deux campagnes d'expérimentation concluantes de pêche en plongée sur les gisements de leur compétence.

C'est donc dans ce cadre que s'inscrit la démarche du CRPMEM de Normandie afin de mettre en place des licences expérimentale de pêche plongée pour la pêche de la coquille Saint-Jacques.

La délibération du CNPMEM prévoit en annexe 4 des critères d'éligibilité.

Le CRPMEM de Normandie prévoit des critères d'éligibilité complémentaires sans préjudices des critères d'éligibilité fixés par la réglementation nationale ainsi que des critères de priorisation permettant de classer l'ensemble des demandes qui pourront être réceptionnées par le CRPMEM de Normandie

Objectif : Permettre un classement des demandes de licences expérimentales de pêche plongée pour la pêche de la coquille Saint-Jacques

Cette délibération vient compléter la délibération portant création de la licence expérimentale de pêche coquille Saint-Jacques en plongée et fixant les conditions d'exercice de cette activité au large de la Normandie

Le projet est consultable :

- Par voie électronique à l'adresse suivant : contact@comite-peches-normandie.fr
- Sur place en version imprimé par demande auprès des services du CRPMEM de Normandie.
- Sur le site internet de la DIRM MEMN et sur le site du CRPMEM de Normandie : [Consultations du Public - CRPMEM de Normandie \(page 1\) | Direction Inter-régionale de la Mer - Manche Est - Mer du Nord](#)

Les observations du public doivent être envoyées à l'adresse courriel suivante : contact@comite-peches-normandie.fr

La consultation est ouverte à partir du 4 août 2026 pour une durée de 21 jours